



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/439

S/19978

1er juillet 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Point 30 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 1er juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'attention de la communauté internationale est maintenant fixée sur l'exécution des accords de Genève concernant l'Afghanistan. Cela est tout à fait naturel. Une bonne application de ces accords représenterait un pas important vers le règlement politique des conflits régionaux, qui sont dangereux pour l'ensemble du monde et retardent le progrès des peuples.

Le texte des accords de Genève, à la rédaction duquel vous-même, Monsieur le Secrétaire général, et votre Représentant personnel, M. D. Córdovez, ont considérablement contribué, constitue un tout conçu pour assurer un règlement d'ensemble du problème afghan et où les obligations respectives des parties sont clairement établies et s'équilibrent : d'une part, cessation des ingérences dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, d'autre part, retrait des troupes soviétiques hors de ce pays.

L'Union soviétique a déjà plusieurs fois déclaré au niveau le plus élevé qu'elle respecterait scrupuleusement, sans aucune exception, toutes les obligations qu'elle a contractées en signant ces accords. Tous ses actes confirment ses déclarations. Le retrait de ses troupes se déroule conformément au calendrier établi par les accords de Genève. Le Gouvernement afghan, de son côté, prend des mesures concrètes qui sont rigoureusement conformes à la lettre et à l'esprit desdits accords.

* A/43/50.

Toutefois, l'Union soviétique se déclare vivement préoccupée par la situation qui s'est créée du fait que la partie pakistanaise ne respecte pas les obligations que lui imposent les accords. Dans la lettre qu'il vous a adressée (A/43/406, datée du 15 juin 1988), le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. E. A. Chevarnadze, cite un grand nombre de faits qui le prouvent à l'évidence et expose notre position de principe à ce sujet. Il apparaît constamment de nouveaux éléments qui confirment cette situation.

La lettre (A/43/424, datée du 23 juin 1988) que vous a adressée le Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Yaqub-Khan, ne répond pas de manière satisfaisante aux questions posées du côté soviétique. Le Pakistan prétend être attaché à l'exécution des accords de Genève, mais dans la réalité, il ne cesse pas pour autant de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Force est de penser qu'une telle manière d'agir ne vise qu'à saper l'accord réalisé à Genève.

Malgré ce qu'affirme le Ministre pakistanais dans sa lettre, l'opposition continue d'envoyer à partir du territoire pakistanais des armes et des groupes armés en Afghanistan. Les quartiers généraux et les centres d'instruction des rebelles se trouvent toujours au Pakistan. Les autorités pakistanaises encouragent l'opposition afghane dans ses activités visant à empêcher le retour des réfugiés afghans dans leur patrie et l'aident à transférer les dépôts d'armes vers des endroits inaccessibles au personnel des Nations Unies chargé d'effectuer les inspections. La partie pakistanaise, au mépris des accords de Genève, refuse de fournir l'assistance nécessaire au groupe d'observateurs de l'ONU qui opère en territoire pakistanais. Elle crée des obstacles artificiels pour entraver le déroulement des inspections sur le terrain et impose des restrictions aux déplacements des observateurs.

Je dois également attirer votre attention sur les falsifications délibérées que contient la lettre précitée en ce qui concerne l'attitude de l'Afghanistan à l'égard des engagements qu'il a contractés à Genève.

Je tiens également à signaler que la partie soviétique se préoccupe tout particulièrement de fournir une assistance économique non remboursable à la population afghane, notamment en transférant à celle-ci des bâtiments et des biens strictement civils d'une valeur considérable laissés en place après le retrait des troupes soviétiques, ce que la lettre précitée décrit sans aucune justification comme une "assistance militaire soviétique estimée à un milliard de dollars".

On veut espérer que le Pakistan est conscient des graves conséquences auxquelles il s'expose en ne respectant pas les accords de Genève et qu'il finira par adopter une attitude responsable pour honorer ses engagements. L'Union soviétique souhaite, Monsieur le Secrétaire général, que vous utilisiez tous les moyens que vous donnent vos fonctions pour inciter ce pays à se conformer rigoureusement aux accords précités.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) A. BELONOGOV